



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur

ERIC GOSSET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Présentation du 20 juin 2016



Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

En 1906 est créé le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN)

organisme d'étude sur les sujets de défense réunissant les ministres de la guerre, des affaires étrangères et de l'intérieur.

Son champ de missions est peu à peu étendu aux questions de sécurité intérieure.

En 2010, il devient le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

Il coordonne notamment la planification nationale de réponse aux crises majeures et aux menaces terroristes.

Le champ de la planification de sécurité nationale

- **Objectifs** : *préparer l'exécution des actions à conduire pour faire face à une situation de crise et pour assurer la protection des populations, la continuité de l'Etat et des fonctions essentielles de la Nation.*
- **Elle répond aux enjeux de la sécurité nationale** :
 - *les menaces (terrorisme, prolifération, cyber-attaque)*
 - *les risques (naturels, industriels, sanitaires)*
- **Elle s'appuie sur le dispositif permanent qui assure la sécurité quotidienne de la Nation et gère les situations d'urgence**

En 2015, plus de 40 jours de grément de l'organisation gouvernementale de gestion des crises majeures

*des crises majeures
des exercices majeurs
des missions d'anticipation*

Préparation et réponse aux crises majeures

**Approche globale des grands enjeux de sécurité,
démarche tous risques**

**Interdépendances croissantes des activités humaines
Continuité sécurité intérieure / sécurité extérieure
Acteurs nationaux / européens / internationaux**



**Planification
gouvernementale de
crise**

**Spécialisation de
l'organisation à
certains risques**

**Organisation des
entités
capacités &
entraînements**

**Information et Protection des populations
Protection de l'environnement
Continuité de l'Etat
Préservation des activités d'importance vitale**

**LIVRE
BLANC**

**DÉFENSE
ET SÉCURITÉ
NATIONALE**

2013



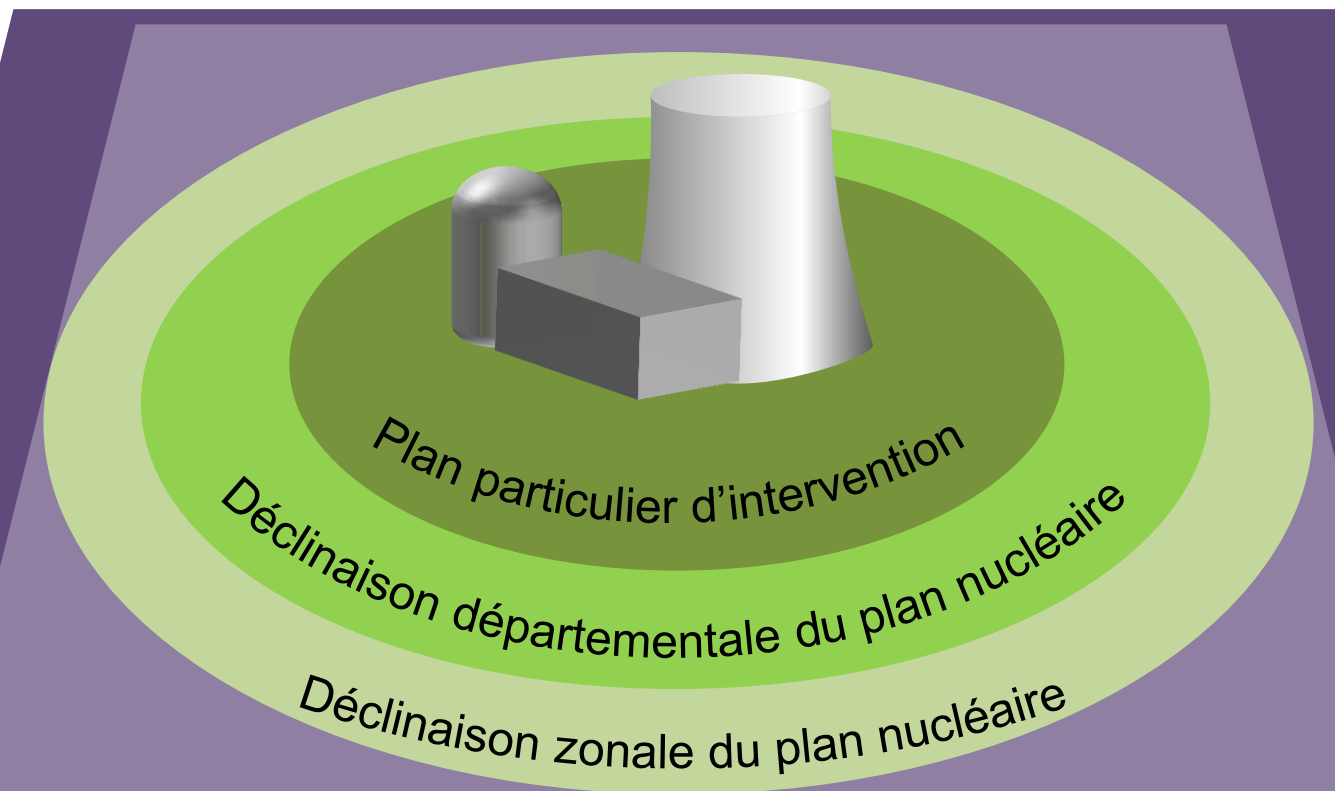
La planification de réponse aux situations d'urgence radiologique

Objectifs de la rédaction du plan nucléaire 2011 – 2013 :

- *Intervenir efficacement sur l'ensemble du territoire.*
- *Spécialiser l'organisation gouvernementale mise en place pour les crises majeures en assurant la meilleure intégration des acteurs spécifiques du nucléaire.*
- *Fournir des éléments d'aide à la décision pour ce type de crise et de compréhension pour leurs potentielles conséquences.*
- *Assurer une communication efficace et transparente.*
- ***Renforcer l'information et la coordination internationales.***
- *Intégrer les dimensions économique, sociale.*
- *Intégrer une politique de gestion post-accidentelle, préparée dès les débuts de la crise.*

Intervenir efficacement sur l'ensemble du territoire

Pays frontaliers et communauté internationale



Organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC)

Plan national de réponse à un accident nucléaire

Spécialiser l'organisation gouvernementale

National		International
Direction Stratégique & Politique	Premier ministre en liaison avec le Président de la République	
Coordination	Ministre en charge de la crise (ministre de l'intérieur, affaires étrangères...) Coordination interministérielle Cellule interministérielle de crise	Entités spécifiques du nucléaire
	Planification sectorielle Centres opérationnels ministériels et autorités compétentes	Autorités de sûreté nucléaire
Mise En œuvre	Planification territoriale	Experts de l'Etat
	Niveaux zonal, départemental, sectoriel, communal Expertises des services déconcentrés de l'Etat	Capacités nationales et territoriales spécifiques
	Planification des opérateurs	Opérateurs
		Correspondants
		INFORMATION
		COORDINATION
		ASSISTANCE
		AIEA
		Europe
		Autorités de sûretés
		Experts étatiques
		Associations

Fournir des éléments d'aide à la décision

Le plan traite de 8 situations (sans considération sur leurs origines) :

Situation d'incertitude	Situation d'installation	Situation de transport	Situation à l'étranger
Cas de doute, de rumeurs, de détection d'augmentation de la radioactivité dans l'environnement sans origine identifiée etc.	installations civiles ou de défense sur le territoire national. Différenciées par la cinétique du rejet (immédiat, différé, court, long) et leurs conséquences.	terrestre, fluvial sur le territoire français ou en mer	Accidents de transport ou d'installation survenant à l'étranger (proche ou lointain), différenciées en fonction des conséquences sur le territoire national (faible/importantes).
Situation 0	Situation 1 – 2 – 3	Situation 4 – 7	Situation 5 – 6

Structuré en deux parties :

Première partie : *cadre, organisation, stratégies et principes de réponse.*

Seconde partie : *guide d'aide à la décision pour chacune des situations.*

Le partie guide est complétée par une série de « fiches mesures » annexée au plan.

Stratégies et principes de réponse

Thématiques de la première partie du plan

- 1 Activer sans délai l'organisation de crise
- 2 Ramener l'installation ou le transport à un état maîtrisé et stable
- 3 Protéger les personnes
- 4 Assurer la prise en charge sanitaire et psychologique des personnes
- 5 Communiquer tout au long de la crise avec la population
- 6 Favoriser la continuité des activités et encourager l'action solidaire
- 7 Agir dans un cadre européen et international
- 8 Préparer la réhabilitation

L'information et la coordination internationales

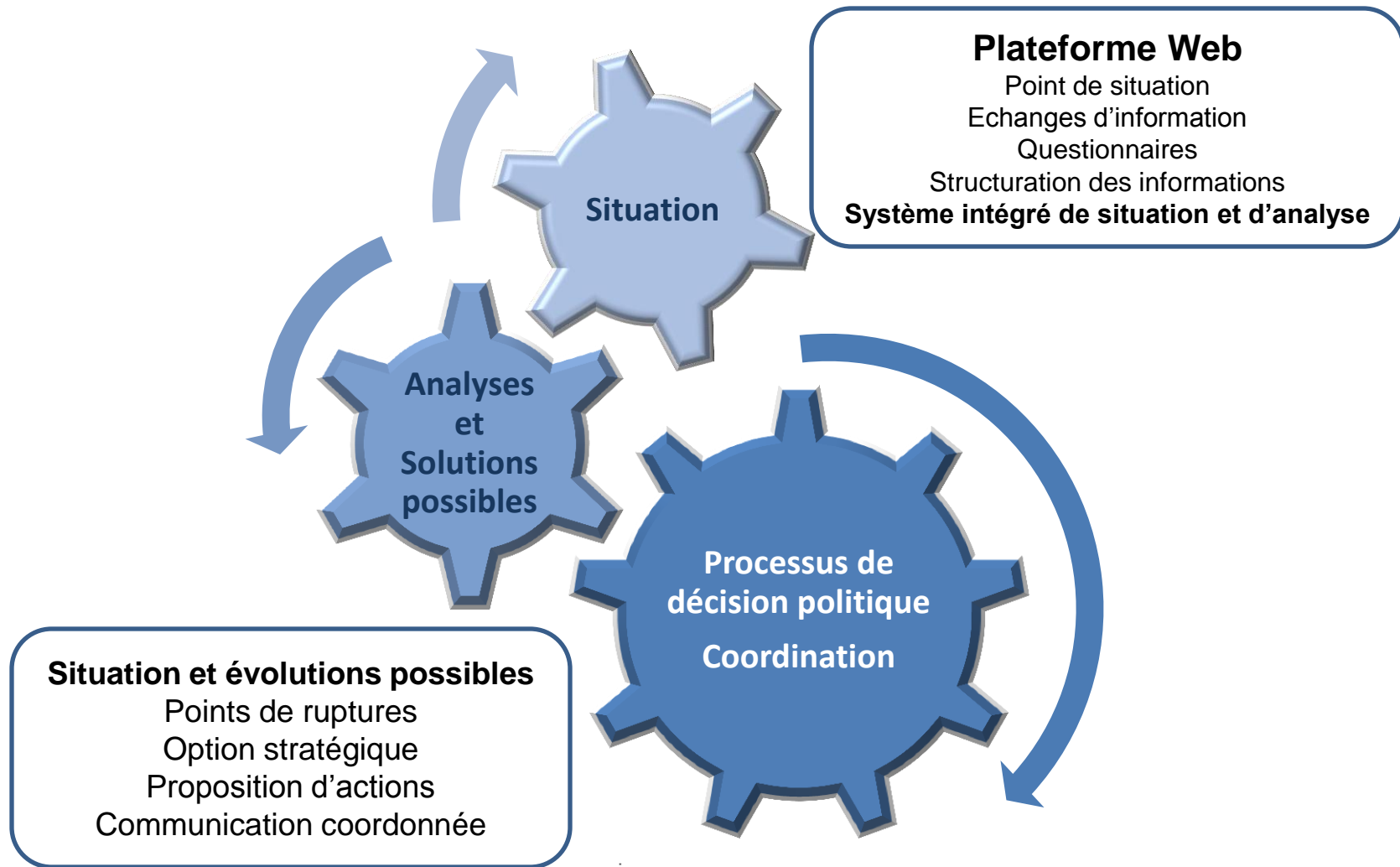
Objectifs

- Informer au plus tôt
double chaine d'information et d'alerte
- Echanger dès que possible
double chaine d'échanges
- Rechercher la meilleure coordination possible des mesures de protection des populations
échanges techniques et décisionnels
- Coordonner l'information des populations
échanger en amont au niveau stratégique, au niveau opérationnel, au niveau technique

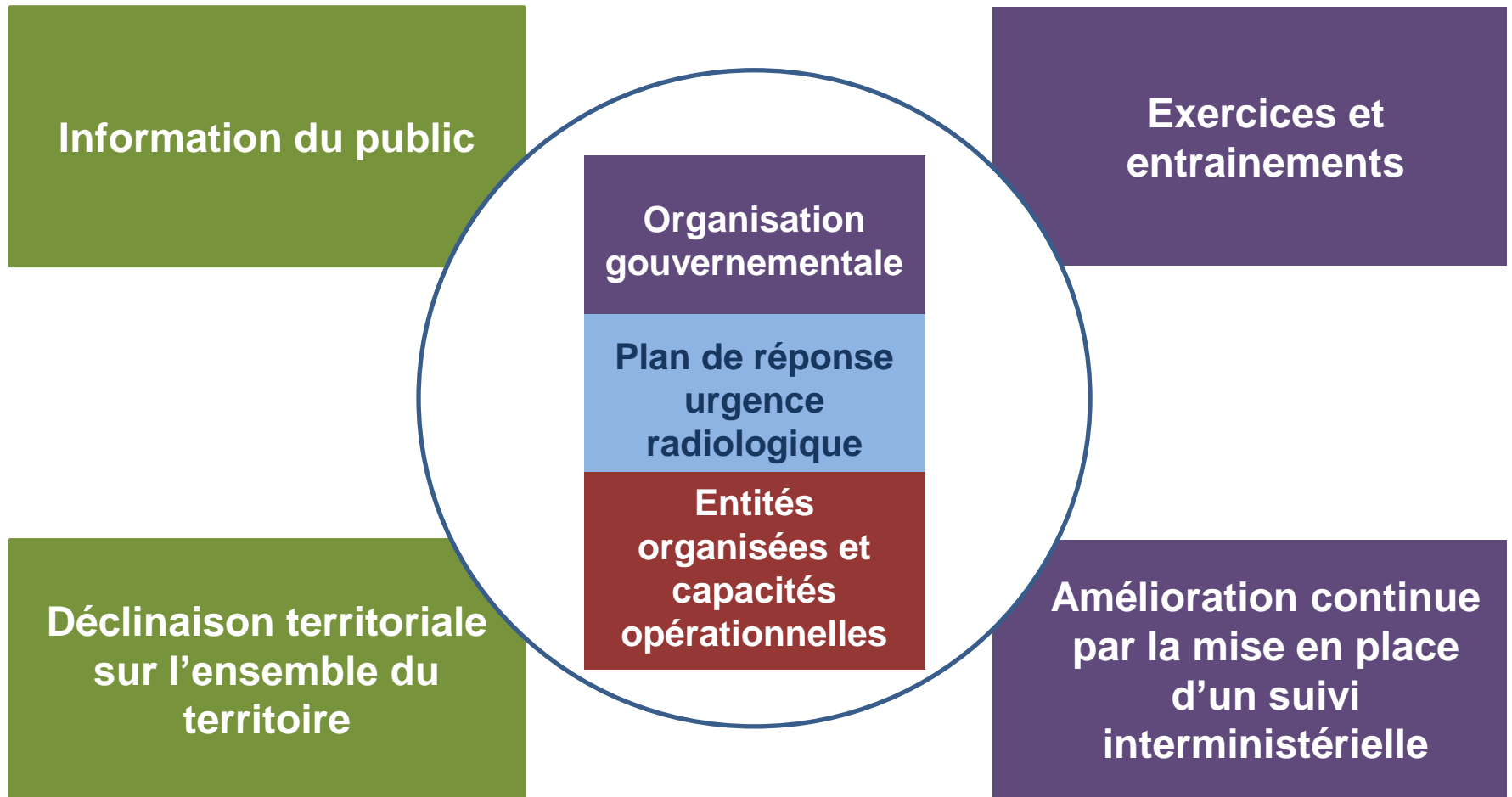
Multiplés niveaux d'échanges



IPCR - Integrated political crisis response arrangements



Avoir un plan et ensuite ?



Amélioration continue

Une composante majeure de la planification vis-à-vis du risque nucléaire en complément du plan national

- Le plan nucléaire a été élaboré dans le contexte réglementaire et organisationnel existant entre 2011 et 2013
- Identification de thématiques à approfondir dès 2012
- Travaux interministériels associant les organismes spécifiques au risque nucléaire
- Coordination par le SGDSN sous mandat du Premier ministre

L'amélioration des procédures internationales est l'une des thématiques

Amélioration des procédures internationales

Considérer les recommandations et les retours d'expérience

- Nombreux documents à prendre en compte depuis l'année dernière (ASN, IRSN, AIEA, HERCA/WENRA, ACRO, ANCCLI...)

Développer les coopérations internationales

- Echanges avec les pays frontaliers

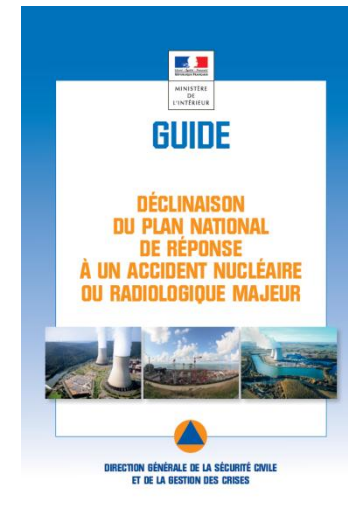
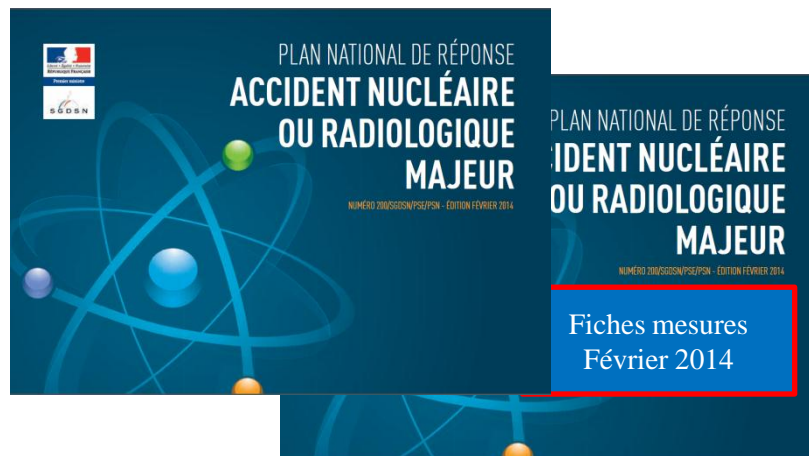
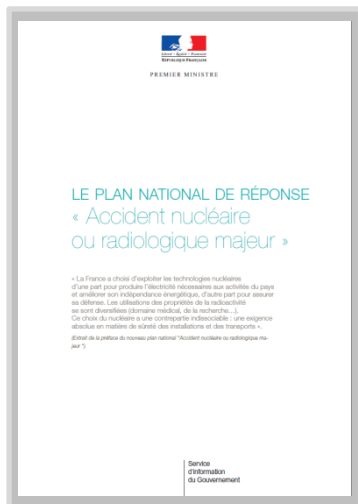
Établir et diffuser une culture de la gestion de crise nucléaire et échanger les bonnes pratiques en la matière

- Forums européens et internationales
- Bases de connaissances de l'AIEA
- Développements de documents internationaux (AIEA, AEN)
- Exercices internationaux (AIEA, AEN)

Établir et diffuser une culture de la gestion de crise nucléaire et échanger les bonnes pratiques en la matière

- Contribution aux et organisation de formations internationales

Une volonté de transparence



Le plan ainsi que les fiches mesures sont disponibles à l'adresse :

<http://www.risques.gouv.fr/risques-technologiques/accident-nucléaire>

http://www.sgdsn.gouv.fr/site_rubrique146.html



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Cadre partagé de réponse en situation d'urgence radiologique sur tout le territoire

- Offre une capacité d'évaluation des situations et de réponse sur l'ensemble du territoire
- S'intègre dans l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures
- S'articule avec l'organisation existant de longue date pour la gestion des risques nucléaires et radiologiques
- Assure la coordination
 - entre les décisions locales, nationales et internationales
 - entre les actions techniques réalisées sur le terrain et les orientations politiques et stratégiques décidées au niveau national et international,
- Assure une communication efficace et transparente en s'appuyant sur le niveau local et les relais à destination de la société civile

Ce plan fournit un cadre partagé de réponse à une situation d'urgence radiologique

Merci de votre attention

Question : nr-dts.pse@sgdsn.gouv.fr

